

Insulte sur professeur

Par **Disturbed**, le **16/06/2005** à **14:46**

Bonjour tout le monde..

Tout d'abors vous m'excuserez si je ne dépose pas le sujet au bon endroit mais je ne sais vraiment pas bien ou il faut placer ce type de sujet..

Voici les faits.

Un ami c'est fait prendre son portable pendant un moment d'innatention, et cette personne (dont il ne sait rien vu qu'il n'a pas vu qui lui à prit) c'est amusé à appelé une de leur prof pour l'insulter..

Et cette prof à porter plainte..

Pourrai-je savoir ce que craint la personne qui c'est fait dérober son portable pendant un certain temps? peut-il etre amené reponsable ?

Merci de vos futurs réponses..

+

Par **Yann**, le **16/06/2005** à **18:44**

A mon avis la plainte sera sans suite. Il ne faut pas qu'il se fasse trop de souci. Comment la prof pourrait-elle savoir qui était à l'autre bout du fil? A moins qu'elle n'ait l'affichage du numéro, mais sil elle a été appelée sur un fixe c'est encore assez rare.

Mais si il y a des poursuites, il faut qu'il prouve qu'il s'était fait prendre son portable. As-til porté plainte pour vol? Sinon, ça peut-être tendu.

Par **Disturbed**, le **17/06/2005** à **00:03**

pas de vol, la personne la juste prise pour jouer au "con" et la reposer sans que mon ami le voit...

Par **Yann**, le **17/06/2005** à **07:45**

La prof a porté plainte contre X ou contre ton ami nommément?
Dans le premier cas il ne faut pas qu'il se fasse trop de souci.

Par **anonym**, le **17/06/2005** à **10:02**

si le professeur a porté plainte contre le proprio du portable = alors qu'il porte plainte pour vol (car prendre le portable, même quelques minutes à l'insu du proprio, c'est un vol!).
sinon, je dois dire que cette version des faits est à mon avis vouée à l'échec : alibi pas sérieux (à moins de faire avouer le coupable).

de toutes façons, je doute que la plainte ait de réelles suites, je suis d'accord avec yann : ne pas trop s'inquiéter, même si on ne sait jamais..

Par **Superboy**, le **17/06/2005** à **17:49**

Pour ma ,part, il faudrait quand meme faire attention. Avec les portables , on sait tout, les opérateurs ayant énormément d'info en mémoire. Il faudrait que ton ami porte plainte pour vol car si il y a quelquechose , ca sera pour lui.

Par **Disturbed**, le **18/06/2005** à **09:49**

Oki, merci pour vos informations..

J'essayerais de vous tenir au courant sur la suite des événements !!

+

Par **un_etudiant**, le **18/06/2005** à **22:50**

[quote="Superboy":3d7ha03p]Pour ma ,part, il faudrait quand meme faire attention. Avec les portables , on sait tout, les opérateurs ayant énormément d'info en mémoire. Il faudrait que ton ami porte plainte pour vol car si il y a quelquechose , ca sera pour lui.[/quote:3d7ha03p]

oui, mais en même temps, je pense pas que la police fasse les démarches (couteuses) de contacter les opérateurs pour savoir quel numéro a appelé, de quel portable, et de quel

endroit 

surtout qu'apparemment, le téléphone a été emprunté quelques minutes, donc ca sera la parole du "volé" qui sera débattue : mais là aussi, je pense pas que l'affaire aille bien loin...

:wink:

Image not found or type unknown